

L'Algérie ou les faux dilemmes

In: Politique étrangère N°6 - 1956 - 21e année pp. 703-710.

Citer ce document / Cite this document :

Berque Jacques. L'Algérie ou les faux dilemmes. In: Politique étrangère N°6 - 1956 - 21e année pp. 703-710.

doi : 10.3406/polit.1956.2511

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342X_1956_num_21_6_2511

L'ALGÉRIE OU LES FAUX DILEMMES

La crise algérienne divise la France entre partisans de la violence ou de la négociation. On nous propose de combattre sans nous dire en vue de quoi, ou de traiter sans dire sur quoi. Sans doute, ces incertitudes traduisent-elles une juste émotion. Vous optez pour l'une ou pour l'autre attitude, selon qu'en vous prévaut l'horreur de l'attentat ou celle de la répression. Vous optez aussi entre deux raisons, mais ce ne sont que deux instincts : celui de préserver, sur cette terre algérienne, ce que nous y avons mis de notre être, ou celui d'approuver, dans l'adversaire du moment, l'élan vers cette liberté qui nous tient, en quelque sorte, par obligation de famille. De façon plus calculée, les uns pensent que la force, les autres que la concession sera plus propre à « sauver ce qui peut être sauvé ». Ces attitudes sont toutes deux légitimes. Je ne leur reproche pas d'être contradictoires, de se laisser dominer à l'excès par la tendance ou l'événement. Je ne veux les juger et, partant, décider entre elles que sur l'argument de leur adhérence au réel, donc de leur valeur constructive.

L'Algérie, vue de près, est chose vivante et vivace. Une chose sans commune mesure avec l'expérience coloniale s'y consomme. Une synthèse y est en marche. On ne sait ce qui viendrait s'y substituer si l'ordre français venait à disparaître. Le spectacle de certains autres pays n'est pas, il faut le dire, rassurant à cet égard. Voilà ce que ressentent, d'emblée, le jeune soldat, convié à des risques sans panache ; le fonctionnaire, syndicaliste d'origine, socialiste et antimilitariste de jadis. Ils se laissent, au bout de peu de temps, convertir par Alger à ce qu'ils y constatent : à tout le moins une existence qui a le mérite d'exister. Dans la lutte, un vieil esprit de conquête se réveille. Au mieux, on se dit qu'en toute hypothèse il faut défendre la jeune fille sur le pas des portes, le consommateur des petits

bars ; qu'il faut que les trains arrivent et que les écoles fonctionnent. La « présence » de l'Algérie est assez puissante pour former (ou déformer) en quelques mois l'intellectuel métropolitain. Cette « présence » est un fait, qu'une rapide association d'idées identifie à la prépondérance française. Et voilà comment on passe à la répression. On ne cherchera plus qu'à prolonger ce siècle de prépondérance, mais sans savoir vers quoi, ni comment. Et de justes sensations vous mènent à l'absurde. L'un se réclame, paradoxalement, du collège unique qui submergera les non-musulmans ; l'autre promet le rétablissement de la démocratie après la répression. Démocratie dont le premier geste serait d'exiger cette indépendance que vous voulez exclure.

Ce que je trouve sous ces arguties peu convaincantes, c'est un recours à l'élémentaire : instinct de conservation, respectable en soi ; préférence donnée aux faits, même iniques, sur l'inconnu : et sans doute serait-elle valable si elle tablait sur *tous* les faits à la fois. Chez les insurgés, même recours à l'élémentaire. Le terrorisme n'est pas seulement l'arme de ceux qui manquent d'aviation. Il n'est pas seulement l'accompagnement — hélas combien attendu ! — de toute révolte rustique. Il est aussi descente dans les profondeurs : ces môles antiques de cruauté ne sont jamais très lointains en Afrique du Nord. Ils resteront toujours sous-jacents à la civilisation tant qu'une éducation des masses ne les aura pas définitivement abolis. Le moment n'est pas venu de chercher le responsable. Car les responsabilités remontent très haut dans le temps. Elles tiennent non seulement aux carences du dernier siècle, mais à certains traits, d'une certaine histoire, dans un certain pays. Quoi qu'il en soit, la lutte pour l'émancipation devient guerre sainte. L'avancement, le laïcisme tellement remarquables des Algériens — leur privilège dans le monde de l'Islam — s'oblitérent. Leur république combat avec les méthodes des Chouans plus qu'avec celles des Bleus.

C'est que le nationalisme a dû, dans l'exaltation du combat, et aussi du fait des conditions inhérentes au pays, rappeler ses démons. Nous, les nôtres. Ce sont des alliés déformants. Entre la revendication politique et le ressentiment barbare qui la soutient, entre le droit français et la violence qui le protège, personne plus, au fond, ne distingue. Le primitivisme l'emporte. De part et d'autre, le recours à ces « démons », dont parlait Dostoïewski, ensanglante et déshonore le débat.

De ces excès rivaux, l'horreur est si forte que vous ne pouvez en détourner votre regard. Personne, ou presque personne, dans l'opinion, n'ose affronter ensemble les deux réalités. Celui qui dénonce, justement, des excès policiers oublie de parler des explosions d'un dimanche après-midi. Et vice versa. Chaque camp fait circuler, en France comme à l'étranger, ces

photographies que nous dirions sadiques si elles ne reflétaient une trop concrète réalité. Une vague de sentiment submerge l'option réfléchie. Elle vous entraîne aux dilemmes mortels : tuer ou partir, exterminer ou être exterminé, dompter sauvagement ou perdre l'Algérie. Lorsque l'on en arrive à ces dilemmes, il n'y a plus de solution escomptable. Un flot animal submerge non seulement les combattants de la base, mais, corrélativement, suscite, chez les dirigeants, une lutte de traquenards, de coups de tête, d'invectives.

Je ne renvoie pas les adversaires dos à dos. Ce serait prétention inhumaine, honteuse. Il ne peut y avoir, dans cette guerre, d'« au-dessus la mêlée ». J'ai, comme tout autre, mon choix, qui m'engage. Mais ne pouvons-nous surmonter la passion ? Ne pouvons-nous revendiquer les droits de l'analyse ? Sauvons-nous un instant de ce bain dans l'élémentaire, de ce bain de sang et de boue, pour essayer de voir clair.

A bien examiner ce siècle — et plus — de construction franco-algérienne, on s'avise que la *personnalité* de ce pays était depuis longtemps entrée dans les mœurs. Seulement, cette reconnaissance ne valait que pour une classe de « prépondérants », composée surtout d'Européens d'origine et de leurs associés musulmans. L'idée d'une synthèse en cours, d'une entité en marche, a plus ou moins consciemment dominé toutes les évolutions depuis au moins un demi-siècle. Certes, on n'en tirait pas les conséquences : assimilation, par exemple, bien qu'on s'en réclamât. Et encore moins l'idée d'une émancipation fût-elle lointaine.

Mais, d'après le statut lui-même, le seul jeu des promotions sociales devait, à brève ou longue échéance, faire passer dans le « premier collège », de citoyenneté plénière, tout le contenu du « second collège ». Cette perspective, encore que rarement envisagée de front, ressort impérieusement des textes. Ce qui se profilait au terme, c'était une « collectivité », métropolitaine certes, mais dominée de plus en plus par des éléments d'origine arabe ou berbère. On ne sait si le législateur avait dans l'esprit une telle échéance : elle découle en tout cas de son texte et l'on pourrait même, avec le secours de la démographie et de la statistique, lui fixer un terme approximatif.

En somme, bien que le législateur et, mieux encore, l'instinct français eussent impérieusement tenu à préserver, sur le plan gouvernemental, l'initiative métropolitaine, ils avaient reconnu ce particularisme du pays ; et si, dans le dernier stade, ce particularisme sauvegardait, par des mécanismes fort complexes, la prédominance de l'élément français d'origine, ou présumé assimilable, il laissait prévoir à terme que celui-ci serait tôt ou tard submergé par l'évolution. L'Algérie passerait alors — à bien regarder les choses — sous une gestion à prépondérance musulmane.

Seulement, ce n'était pas là une « vérité du cœur ». Dès l'origine, les entraves apportées à l'application loyale du statut, les truquages électoraux d'une part, la surenchère démagogique et la désaffection des autochtones d'autre part, laissaient prévoir que le progrès réalisé ne dépasserait pas le plan doctrinal.

Cependant, le monde avait marché. Le désir de plénitude française, si j'ose dire, qui animait la revendication indigène vers 1936, était devenu, dix ans après, autonomisme, vingt ans après séparatisme. La force revendicative de l'Islam, étayée par ses succès en Proche-Orient, avait crû, cependant que décroissait l'appel d'une métropole affaiblie. Dès 1947, on pouvait prévoir que cette sorte de stage, imposé par le législateur de 1947 aux électeurs du deuxième collège, ne suffirait pas désormais, l'eût-on même souhaité, pour les fondre dans l'identité française. Il ne pouvait être dès lors que l'alibi d'une minorité européenne menacée de submersion et soucieuse de garder, un certain temps encore, la prépondérance électorale. Il n'en contenait pas moins une idée juste, celle de progression ou d'étape, qui s'impose fatalement à l'observateur, dans des pays aussi hétérogènes que ceux du Maghreb. Et il portait son terme en soi. Si bien qu'à regarder les choses concrètement, en les dépouillant des intentions qu'elles avouent et de celles qu'elles dissimulent, on s'avise que le statut de 1947 posait pour l'Algérie, au terme d'une progression sociologique, le *self-control* de ce pays par une majorité indigène.

Entre cette autonomie à terme, qui ressort, à mon sens, d'un texte déjà dépassé, et l'indépendance à terme que revendiquent aujourd'hui beaucoup d'Algériens, les juristes perçoivent une différence qui n'est pas simplement de degré, et les politiques une modification susceptible de réagir sur l'équilibre des forces dans le monde. Mais on ne peut y voir cette opposition radicale, et comme métaphysique, que brandissent les adversaires. Le passage de territoire dépendant à territoire national ne serait en tout cas pas rupture, mais progression. Il était inscrit non seulement dans les faits, mais dans les textes et la pratique française elle-même, qui impliquaient, bon gré mal gré, que tôt ou tard l'indigène récupérât la maîtrise du pays.

Cette affirmation d'une continuité n'est pas subtilité dialectique. Pour peu que nous la ressentions, elle change du tout au tout notre attitude à l'égard des Algériens. Bien loin de voir, dans les démarches auxquelles elle nous oblige, l'abandon de nous-mêmes, le reniement de plus d'un siècle de notre histoire ou le mépris d'une œuvre à laquelle il sera rendu justice, j'y verrais bien plutôt l'affirmation du rôle permanent de la France. Oui, nous avons encore à construire l'Algérie nationale, après l'Algérie coloniale. Et nous le ferons non pas au nom d'un désaveu, d'une démission ou d'une

défaite militaire, mais au nom d'une tradition, d'une continuité. Seulement cette tradition, cette continuité, pour être vivantes, doivent puiser en elles-mêmes la force d'un changement révolutionnaire.

Je retiens du passé de l'Algérie française trois éléments, aussi fondés dans le concret que dans l'élaboration juridique :

- l'idée d'une *communauté*, aux composantes hétéroclites, mais dont le besoin d'entité était déjà, depuis longtemps, conçu et ressenti ;
- l'idée d'un *affranchissement progressif*, qui rendrait peu à peu à l'autochtone la prépondérance aujourd'hui assumée par le colon ;
- l'idée d'une étape ou d'une *transition* nécessaires, idée valable, si on la dépouille de tout considérant hypocrite.

Ne répudiant aucune de ces trois idées, je m'en inspire au contraire dans un projet d'économie très nette :

1^o La France reconnaît à l'Algérie une vocation nationale.

2^o Elle exige la responsabilité de la phase intermédiaire, véritable *phase constituante*, nécessaire pour organiser dans ce pays les structures propres à sauvegarder la cohabitation et la coopération des deux communautés.

3^o Assumant, pendant cette période, la souveraineté éminente, au nom d'une sorte de *mandat* de droit interne, elle associe au contrôle de sa gestion, outre ses représentants et ceux de l'Algérie, ceux des pays frères : Tunisie et Maroc.

La construction de la nation algérienne serait ainsi l'une des premières tâches communes du bloc franco-maghrébin.

Que durerait la période intermédiaire ?

Peut-être le laps nécessaire pour scolariser entièrement le pays ; peut-être celui qui s'impose pour que le revenu moyen de l'autochtone s'aligne parmi ceux des plus évolués des pays arabes. Ce ne serait pas pour la France un mince honneur que de s'acquitter ainsi de ses comptes de tutelle, au moment où le pupille atteindrait, avec sa majorité politique plénière, une formation culturelle et un potentiel économique au moins équivalents à ceux de la nation orientale la plus avancée.

Voilà, dira-t-on, de bien graves paroles : reconnaître une vocation nationale, n'est-ce pas admettre l'abandon ? Nos compatriotes peuvent répugner à l'idée d'indépendance et les nationalistes à celle d'un terme selon eux aléatoire. Il y aura les partisans du *jamais*, s'opposant à ceux du *tout de suite*. Il y a, de chaque côté, les partisans du tout ou rien. L'adoption d'un tel projet entraînerait, je l'espère, un cessez-le-feu. Mais enfin ce n'est pas une paix à tout prix. Et il demeure un risque d'avoir à se battre sur un double front, contre une double intransigeance.

Dans toute option, il y a des risques. Celle-ci, comme toute autre, en présente. Elle juxtapose l'une à l'autre — souveraineté française, nation algé-

rienne — les idées toutes nues, sans ménager entre elles ce combat en *decrecendo*, tellement caractéristique de la « décolonisation » au *xx^e* siècle. Elle ne se recommande pas de la lassitude déguisée en vertu, ni de la concession voulue machiavélique. Elle n'est pas un compromis : elle est passage révolutionnaire d'un ordre de choses à l'autre, avec, entre les deux, une sorte de coussin chronologique : cette phase d'organisation expérimentale et d'imagination politique dont je dois confesser que je n'attendrais rien de bon si elle ne s'astreignait elle-même à des cautions internationales. Sans ces cautions, en effet, elle ne serait qu'hypothèse de technicien. Mais, si la part principale doit y être prise, en effet, par l'invention gouvernementale, la singulière, l'invincible réalité d'un fait, le fait maghrébin, et même, si nous savons le sceller du fait franco-maghrébin, ouvre des chances non négligeables à l'hypothèse.

Et rien ne me persuade plus de ce fait que cette littérature de désespoir qui jaillit aujourd'hui du déchirement algérien. Il y a, dans cette souffrance, une affirmation de l'un par l'autre, une espérance de vie irrésistibles...

Au fond, mon projet, osant affronter les extrêmes, n'éluant rien, posant les buts finaux sans marchandages ni circonlocution, s'inspire de cet optimisme sans lequel — à la fois parce qu'il est un signe et qu'il est un facteur tout-puissant — aucune politique n'est possible.

Pourquoi le cacher ? J'ai grand espoir dans la vitalité de notre legs africain, dans l'avenir de nos compatriotes qui resteront fidèles à l'Afrique, qui accepteront de s'intégrer à la nouvelle nation, d'y apporter leur contribution inestimable. Adossés au monde français, un peu comme les musulmans libanais sont adossés au monde arabe, ils me paraissent d'autant moins menacés dans leur personnalité que personne, parmi nos adversaires du moment en Algérie, n'entend se priver du rayonnement de la métropole, ni même, peut-être, d'un système de double nationalité ménageant les intérêts et les idéaux mutuels.

Certes, nous devons, en Algérie, renoncer à certaines formes de prépondérance. Les Européens d'origine devront désormais fonder leurs aspirations au primat social sur la valeur de leur apport plutôt que sur un privilège héréditaire. S'ils dépouillent ainsi leurs traits coloniaux, le partenaire musulman devra dépouiller son ressentiment. Il est vrai, la réserve d'archaïsme qui demeure au Maghreb, une violence toujours latente peuvent se réveiller. Ce sont, en grande part, des sentiments réflexes : ils se nourrissent de la situation même, et l'on peut espérer qu'ils disparaîtront avec la cessation de ces rapports. Il faut les exorciser. Le nouveau régime devra, par une politique d'équipement et d'éducation, créer des structures qui les refoulent et les contiennent. Car l'histoire, nécessairement, se fera contre eux.

J'ai rejeté, parce que dominés par l'émotion de l'instant, et surtout parce

qu'insolubles, les soi-disant dilemmes : tuer ou céder ; asservir ou périr ; maintenir un peuple en sujétion ou le perdre. « Perdre » l'Algérie : risque épouvantable, en vérité, et que les réflexions qui précèdent n'ont d'autre but que de conjurer. Bien sûr, ce ne sont pas les idées qui s'affrontent, mais les intérêts, mais les hommes. Bien sûr, aucune solution ne sera valable si elle n'est démocratiquement acceptée par ce peuple qui naît dans la douleur. Plus que des plans de l'homme d'étude, la solution surgira des énergies et des souffrances de ceux qui sont en jeu. Mais tous nous sommes en jeu. Mes réflexions ne seront peut-être pas inutiles à ceux qui cherchent de bonne foi, à ceux qui éprouvent, dans toute son ambiguïté, l'horreur de cette guerre fratricide. Elles n'ont d'autre prétention que de fournir une hypothèse de travail.

Cette hypothèse, j'estimerais pour l'instant utopique de la développer. Vivant loin du Maghreb, je n'ai plus de sa réalité une connaissance assez proche pour oser me substituer à ceux qui peuvent l'explorer dans tout son détail, à charge toutefois pour eux de ne pas laisser le détail étouffer l'ensemble... Mais il me semble que le comparatisme juridique offrirait les moyens d'éviter en Algérie l'écrasement d'une des deux communautés par l'autre, ou leur scission inexpiable : peut-être par une double assemblée, ou par un partage constitutionnel des pouvoirs, ou par une décentralisation cantonale, au sein même de la république algérienne. Une hypothèse de travail vaut ce qu'elle vaut : aux juristes de trouver, si elle les rallie, les formes propres à la mettre en œuvre. Aux hommes de bonne volonté, européens ou musulmans, de lui fournir son crédit, si elle peut y prétendre. Aux tacticiens d'apprécier comment, sur de telles bases, dans quelles conditions et avec qui doit se nouer le pacte de l'entité algérienne.

Aux politiques enfin, s'il nous en reste, la tâche de faire valoir auprès des nations étrangères l'originalité d'un tel projet et de concerter, simultanément, la reconnaissance d'une nationalité algérienne, la fondation d'un bloc franco-maghrébin et la rentrée de la France en Proche-Orient. Rentrée qui pourrait être si magistrale, en vérité, que les prophètes du pire, les cramponnés, les découragés, les oppresseurs-par-désespoir y retrouveraient, plus valablement que dans leurs rêves stériles, des chances de grandeur française. Car, en contrepartie de l'esprit de compréhension ou d'adaptation que nous aurions déployé, de ces concessions consenties par notre antique amour du « pré carré » au Maghreb, que de champs nouveaux s'offriraient à nous dans ce monde ! Nos capitaux, nos techniciens, nos professeurs ne se voyaient depuis plusieurs années opposer en Orient qu'un argument, à vrai dire terrible : que faites-vous en Afrique du Nord ? C'était, avant Suez, la seule tension qui nous opposât aux pays arabes. Mais elle devait provoquer toutes les autres, et, finalement, dans un scandale inter-

national, dans un risque mortel pour l'humanité pacifique, aboutir absurdement à ce que la protestation mondiale alignât le problème algérien, que nous voulons interne, sur l'affaire d'Égypte et l'affaire de Hongrie. Je veux croire qu'il est encore temps de détruire l'affreux enchaînement...

Une fois libérés de ces entraves, nous reprendrons, nous amplifierons peut-être notre place traditionnelle en Orient comme en Afrique. Nous serons redevenus capables d'aider les peuples arabes à se libérer eux-mêmes de leurs idoles. Nous pourrons leur fournir cette aide et leur dire ces paroles qu'au fond, jusqu'à ces derniers temps, ils attendaient de nous seuls.

Jacques BERQUE.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, politique étrangère a changé de diffuseur !



politique étrangère

Découvrez nos nouvelles offres d'abonnement sur le site www.revues.armand-colin.com

- ✓ Bénéficiez de services exclusifs sur le portail de notre diffuseur
- ✓ Accédez gratuitement à l'ensemble des articles parus depuis 2007
- ✓ Choisissez la formule papier+numérique ou e-only

TARIFS 2016

| ► S'abonner à la revue | | France TTC | Étranger HT* |
|------------------------|--------------------|------------|--------------|
| Particuliers | papier + numérique | ■ 80,00 € | ■ 100,00 € |
| | e-only | ■ 65,00 € | ■ 80,00 € |
| Institutions | papier + numérique | ■ 170,00 € | ■ 190,00 € |
| | e-only | ■ 130,00 € | ■ 150,00 € |
| Étudiants** | papier + numérique | ■ 70,00 € | ■ 75,00 € |
| | e-only | ■ 50,00 € | ■ 55,00 € |

* Pour bénéficier du tarif Étranger HT et être exonéré de la TVA à 2,1 %, merci de nous fournir un numéro intra-communautaire

** Tarif exclusivement réservé aux étudiants sur présentation d'un justificatif

| ► Acheter un numéro de la revue | Tarif | Numéro (format X-20XX) | Quantité |
|---|-----------|------------------------|----------|
| Numéro récent (à partir de 2014) | ■ 23,00 € | | |
| Numéro antérieur à 2014 | ■ 20,00 € | | |
| TOTAL DE MA COMMANDE | | | € |

Bon de commande à retourner à :

DUNOD ÉDITEUR - Service Clients - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, France
Tél. 0 820 065 095 - Fax. 01 41 23 67 35 - Étranger +33 (0)1 41 23 60 00 - revues@armand-colin.com

Adresse de livraison

Raison sociale :
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : |_|_|_|_| Ville : Pays :
 Courriel :@.....

Règlement à l'ordre de Dunod Éditeur

- Par chèque à la commande
- À réception de facture (institutions uniquement)
- Par mandat administratif (institutions uniquement)

Date : __/__/____

Signature (obligatoire)

Je souhaite effectuer mes démarches en ligne ou par courriel/téléphone

- ✓ Je me connecte au site www.revues.armand-colin.com, onglet « ÉCO & SC. POLITIQUE »
- ✓ Je contacte le service clients à l'adresse revues@armand-colin.com ou au 0 820 065 095

Toute commande implique que vous ayez préalablement pris connaissance des conditions générales d'abonnement disponibles à cette adresse : <http://www.revues.armand-colin.com/cga>
 Les informations collectées nous permettront de mieux servir votre commande et de vous informer sur nos produits et services. Conformément à la loi du 6 août 2004 (N° 2004-801) modifiant la loi française « Informatique et Libertés » de 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez nous adresser un courrier à Dunod Éditeur - Service Ventes Directes - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, ou par mail à infos@dunod.com

